Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501182-20251203-2025079-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 3 décembre 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025	
Date de la convocation : 26 novembre 2025 Date d'affichage : 26 novembre 2025	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 12 **Nombre de votants** : 13
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, MM. CŒUR-QUETIN, DUGUEPEROUX, GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DROILLARD, LANOUILLER, LAVRILLOUX, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Marie LAVRILLOUX	**Absents** : Mme ROYER **Absents excusés :** Mme LEVET, Mme DEROYER **Pouvoir** : Mme LAVASTRE pour Mme LEVET,

- **2025-079/EAU DU BASSIN RENNAIS Collectivité**/Convention d'assistance à la commune de Gahard pour la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'outre la compétence de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) portant sur la distribution de l'eau potable, les statuts de la CEBR lui permettent d'assurer des missions complémentaires et accessoires et notamment une assistance aux collectivités compétentes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Aussi, Madame le Maire a sollicité La CEBR afin de pouvoir bénéficier de cette assistance en matière de mise en œuvre et de suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre la CEBR et la commune de Gahard.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de réalisation de l'assistance de la CEBR à la commune pour la réalisation de sa compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'assistance à la commune de Gahard pour la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais à compter de sa notification pour une durée initiale de 1 an, reconduite tacitement 3 fois.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE